AR Prefecture
043-200073401-20220609-2022066-DE
Reçu le 20/06/2022
Publié le 20/06/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2022.066**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 01/06/2022

Membres en exercice : 43 présents /25 Votants : 29 Abstentions : contre : Pour : 29

SEANCE du 09 juin 2022

L'an deux mille vingt -deux le jeudi 09 juin à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente de la commune du Monastier Sur Gazeille

Membres présents : Serge Villard, Aymeric Roudil, Joël Devidal, Christian Chorliet, Hervé Romieu, Jean-Marc Fargier, Didier Bourdelin, Pierre Bresselle, Annie Mauté, Fernand Chaize, Michel Arcis, Fabien Chabannes, Laure Jourdan, Elisabeth Loucao, Philippe Brun, Michel Ribes, Chantal Guenard Olivier Allemand, Jean-Pierre Sabatier, Francis Delmas, André Defay, Marie Agnès Mourlevat, Marie-Christine Veysset, Jean-Pierre Pons, Jean-Pierre Allary.

Procuration de Raphaël Bonnet à Pierre Bresselle , de Laurence Bonnet-Dessalces à Annie Mauté, de André Ferret à Marie Agnès Mourlevat , de Raymond Abrial à Jean-Pierre Allary.

Secrétaire de séance : Michel Arcis

OBJET : ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL RECRUTEMENT TEMPORAIRE

Le Président,
Considérant que la mise en place de la procédure de recrutement d'un(e) directeur(trice) d'un accueil de loisirs intercommunal suite au départ de l'agent titulaire en poste , dans le respect des dispositions en vigueur, nécessite un certain délai, **propose** :

- Le recrutement temporaire d'un agent contractuel, sur la base des dispositions de l'article L.332.14 du CGFP afin d'assurer le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs pendant les futures vacances scolaires, pour la période du 18 juin au 02 septembre 2022.

Le conseil communautaire adopte la proposition du Président et décide :

- Le recrutement d'un agent contractuel pour la période référencée ci-dessus,
- Mandate le Président pour effectuer l'ensemble des démarches et décider de la rémunération en fonction des qualifications et de l'expérience du candidat, dans la limite de la grille indiciaire des adjoints d'animation principaux 2ème classe.

Le Président, Jean-Marc Fargier.

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme